

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 105 /2023

Mis en ligne le

30 NOV. 2023

Session du 27 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : BASTIE, JAUMARY, VOREUX,

Procurations :

Mme BASTIE
M. JAUMARY
M. VOREUX

a donné procuration à M. BRABANT
a donné procuration à M. LORIEDO
a donné procuration à Mme KHALIZOFF

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif de la Commune est voté au plus tard au 15 avril de l'année de référence. La Commune vote généralement le budget à la fin du premier trimestre de l'année.

En vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose de faire application de ces dispositions pour le maintien du fonctionnement et de l'activité des services publics communaux, et d'ouvrir les crédits

d'investissement en 2024 avant le vote du budget tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

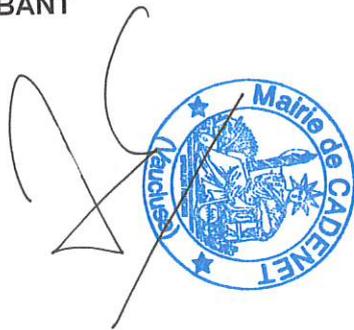
Il est précisé que les dépenses d'investissement restant à réaliser au 31/12/2023 sont à distinguer de cette procédure et pourront être exécutés hors du cadre de cette délibération.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 dans la limite des montants figurant au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise le comptable public à payer les mandats émis dans le cadre de cette délibération.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

A blue ink signature of Valérie Grange.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le



ID : 084-218400265-20231129-2023DELIB105-DE

Annexe à la délibération n°105
AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Tableau de répartition des crédits à ouvrir

Opérations / chapitres	Compte M14	Compte M57	Voté BP	Voté DMs	Voté Total	25%	Crédits à ouvrir
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU			394 020,00 €	257 701,60 €	651 721,60 €	162 930,40 €	30 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains	2312 - Agencements et aménagements de terrains	- €	257 701,60 €	257 701,60 €	64 425,40 €	30 000,00 €
28 - ECOLE PRIMAIRE			9 450,00 €	- €	9 450,00 €	2 362,50 €	997,50 €
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage	2158 - Autres installations, matériel et outillage	201,00 €	- €	201,00 €	50,25 €	50,25 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installat° générales, agencements,	21351 - Bâtiments publics	3 789,00 €	- €	3 789,00 €	947,25 €	947,25 €
53 - AMENAGEMENT URBAIN			10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	2152 - Installations de voirie	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS			8 560,00 €	- €	8 560,00 €	2 140,00 €	2 140,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de	8 560,00 €	- €	8 560,00 €	2 140,00 €	2 140,00 €
69 - GARAGE MUNICIPAL			- €	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2031 - Frais d'études	- €	16 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
71 - AQUISITION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES			5 990,00 €	- €	5 990,00 €	1 997,50 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage	2158 - Autres installations, matériel et outillage	4 500,00 €	2 000,00 €	6 500,00 €	1 625,00 €	1 000,00 €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES			16 000,00 €	- €	16 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	12 650,00 €	- €	12 650,00 €	3 162,50 €	3 000,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX			24 550,00 €	- €	24 550,00 €	11 137,50 €	11 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2031 - Frais d'études	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	3 750,00 €	3 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installat° générales, agencements,	21351 - Bâtiments publics	9 550,00 €	20 000,00 €	29 550,00 €	7 387,50 €	7 300,00 €
99994 - VOIRIE COMMUNALE			388 540,00 €	- €	388 540,00 €	531 609,45 €	30 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2151 - Réseaux de voirie	2151 - Réseaux de voirie	381 840,00 €	- €	381 840,00 €	95 460,00 €	20 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €
TOTAL							84 637,50 €

